

La commission des lois du Sénat a créé une mission d'information relative à la thanatopraxie. Mercredi 10 juillet 2019, la mission d'information a rendu publiques ses conclusions après avoir entendu 84 personnes au cours de ses travaux

Rapporteur de la MI :

Jean-Pierre SUEUR

(Socialiste et républicain)

Président de la commission des lois :

Philippe BAS

(Les Républicains)

- Environ 240 000 thanatopraxies pratiquées, soit 39% des défunts en 2018
- Entre 300 et 500 € : prix moyen d'une thanatopraxie
- Entre 900 et 1 000 thanatopracteurs en exercice
- 1 773 diplômés depuis 1996
- Numerus clausus fixé entre 55 et 60 places annuelles



PROPOSITION 4

Imposer le respect de précautions universelles standard dans l'exercice de la thanatopraxie et proposer un suivi médical à tous les thanatopracteurs

PROPOSITION 5

Faire un bilan fin 2021 de la thanatopraxie à domicile et, le cas échéant, mettre fin à cette pratique

PROPOSITION 6

Doter les pouvoirs publics d'outils de suivi et de contrôle de la thanatopraxie

PROPOSITION 7

Réformer la formation de thanatopracteur, préciser et élargir le contenu des enseignements, et garantir l'impartialité et l'indépendance des évaluateurs du diplôme national

PROPOSITION 8

Relever le numerus clausus pour diversifier l'offre de thanatopracteurs sur le territoire

PROPOSITION 9

Mettre en place une formation professionnelle continue et un code de déontologie propre à la profession de thanatopracteur

PROPOSITION 2

Garantir le libre choix des familles de recourir à la thanatopraxie

PROPOSITION 1

Clarifier la définition légale de la thanatopraxie et distinguer dans les devis modèles (désormais obligatoires) le coût :
- des toilettes funéraires
- des soins de présentation
- de la thanatopraxie (soins de conservation)

PROPOSITION 3

Assurer l'accès à la thanatopraxie pour les défunts porteurs de certaines infections transmissibles

Les principales propositions
de la mission d'information

**DÉFINIR ENFIN UN CADRE RIGoureux
POUR L'EXERCICE DE LA THANATOPRAXIE :
UNE URGENCE POUR LES FAMILLES
ET LES PROFESSIONNELS**